

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 21 mars 2023

Rapporteur : Sophie RIOULT

QUESTION N°5 :

Aide pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens ainsi que pour les séjours en colonies de vacances

Chaque année, le conseil municipal révisé l'aide accordée aux enfants de Saint-Léonard qui participent avec leur collège ou leur lycée jusqu'en classe de terminale, à des voyages scolaires.

Par délibération du 15 octobre 2008, a été ajoutée l'aide aux séjours en colonies de vacances des enfants jusqu'à l'âge de 13 ans. Cette aide ne peut se cumuler avec la précédente.

Il vous est demandé de délibérer sur la reconduction de cette subvention dans les conditions suivantes :

- ⇒ Subvention de 40% du prix du voyage plafonné à 110 euros,
- ⇒ Subvention accordée aux jeunes enfants qui en font la demande et sur présentation d'une attestation scolaire de participation,
- ⇒ Sont exclus les petits voyages de 1 à 3 jours.

Les parents percevront directement cette subvention sur présentation d'un relevé d'identité bancaire.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2023.

Adopté à l'unanimité

Signature du maire

Signature du secrétaire de séance

Date de mise en ligne

24 . 03 . 2023



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 21 mars 2023

Conseillers Municipaux :

| | |
|---------------|---|
| En exercice : | 19 |
| Présents : | 14 |
| Excusés : | 5 |
| Absents : | 0 |
| Votants : | 18 (17 au moment du compte administratif, M.le maire ne prenant pas part au vote) |

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 15 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR et Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Moignot), Elvira HACHE (pouvoir à Madame Malandain)

Messieurs Xavier LECOINTRE (pouvoir à Monsieur Defontaine), Christopher MAUVE (pouvoir à Monsieur Balier), Xavier PAILLETTE

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Serge LECROSNIER* a été désigné pour remplir ces fonctions.